

Projet de stockage de gaz naturel liquéfié
et de regazéification à Bécancour

6211-19-025

PLAN D'ACTION DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

2015
20

*Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour*

Québec





MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est un outil unique de développement économique au Québec. Possédant le seul port de juridiction provinciale et un des rares parcs industriels dédiés à l'industrie lourde en plus d'être situé en plein cœur du Québec, il est un exemple d'intégration et de concertation.

Sa communauté d'affaires, constituée essentiellement d'industries de grande envergure, participe activement au développement de la collectivité et entretient un lien étroit de transparence avec les citoyens, notamment sur les enjeux de sécurité et d'environnement. Les entreprises du parc industriel et portuaire de Bécancour constituent également un des premiers noyaux de symbiose industrielle au Québec. Les échanges de matière, d'énergie et de sous-produits constituent les fondements de plusieurs des industries présentes. Une collaboration de longue date entre la Société et le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) a permis d'optimiser la mise en place de nouveaux échanges et le partage de services environnementaux au fil des ans.

La Société et ses employés gardent constamment en tête l'objectif de réduire les impacts du développement sur les générations futures. C'est ainsi que, d'année en année, plus de 600 000 arbres ont été plantés sur des terrains vacants à l'intérieur du territoire d'activités et que, depuis 1995, la Société contribue au maintien d'une station de mesure de la qualité de l'air dans la zone urbaine la plus près des industries.

Notons par ailleurs deux éléments marquants ayant eu lieu en toute fin du dernier plan d'action de développement durable. La Société s'est dotée d'une nouvelle direction de l'environnement ayant comme objectifs de favoriser le développement durable du parc industriel et portuaire et d'accompagner les entreprises pour la conformité environnementale. Enfin, deux projets d'investissement ont suscité une réaction et une participation exemplaire des parties prenantes avant et pendant le processus d'audience publique du BAPE, soit ceux d'IFFCO Canada et de Stolt LNGaz. C'est en suivant l'élan apporté par ces dernières années que l'équipe de la Société entreprend ce nouveau plan d'action.

Je tiens donc à réitérer l'engagement formel de la Société à fournir tous les efforts nécessaires pour assurer un développement durable de ses activités et de son territoire au cours des cinq prochaines années.

Le président-directeur général



Maurice Richard

Stratégie gouvernementale
de développement
durable

2015
20

MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire. La Société est mandataire du gouvernement du Québec et le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations est responsable de l'application de sa loi constitutive. Elle a pour objet de promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et de fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

SERVICES

Le plan d'action de développement durable affecte les quatre principales sphères d'activité de la Société :

- **La gestion et l'aménagement territorial;**
- **Le développement, l'entretien et l'opération des infrastructures portuaires, routières et civiles (égouts, eau industrielle);**
- **L'accompagnement d'entreprises et la promotion du parc industriel;**
- **Les opérations administratives courantes de l'organisation.**

CONTEXTE ORGANISATIONNEL

La Société est de l'envergure d'une petite entreprise, avec un maximum de 20 employés, dont le nombre varie en fonction des travaux saisonniers à réaliser. Environ la moitié de ce nombre sont des ouvriers affectés à des travaux de maintenance des infrastructures alors que les autres sont attirés à des tâches de nature techniques ou administratives au siège social. La majeure partie du budget d'opération de la Société est dédiée à des travaux liés aux infrastructures.

BILAN ET OBJECTIFS

Depuis près d'une décennie, le Québec s'est investi comme leader mondial dans une voie d'avenir avec la mise en application de la Loi sur le développement durable, visant à apporter un renouveau dans la fonction publique et ainsi tendre vers un développement respectueux des générations futures.

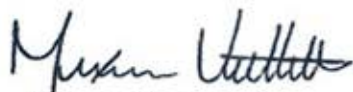
Pour la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, le défi du développement durable est une préoccupation constante. Au cours de l'application des plans d'action de développement durable de 2009 à 2015, d'importants gestes ont été posés en lien avec la gestion des sous-produits industriels, les opérations courantes de l'organisation et la sensibilisation des employés. Maintenant forte d'une équipe sensible aux enjeux environnementaux, la Société est prête à relever la barre et assurer une gestion durable de ses activités, notamment en attaquant de front deux défis majeurs : l'aménagement du territoire et la participation publique.

L'importance du parc industriel et portuaire de Bécancour comme moteur économique de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec se confirme d'année en année, avec des projets d'investissements annoncés de plus de 3 milliards de dollars en date de 2015. Toutefois, étant imbriqué dans une région constituée de milieux naturels de fort intérêt pour la biodiversité, l'importance d'établir une politique d'aménagement durable pour le parc industriel et portuaire de Bécancour ressort comme le principal enjeu territorial et environnemental auquel la Société est confrontée.

En parallèle, la Société poursuit son travail de collaboration avec les parties prenantes locales afin de favoriser la participation des citoyens et organisations aux processus de consultation. Le soutien et l'appui généralisé des citoyens de la région aux projets industriels majeurs est un élément clé pour les décideurs des grandes entreprises et devient un facteur essentiel du succès de ces investissements. Dans l'objectif de favoriser la compréhension des attentes des parties prenantes et la collaboration des citoyens, la Société souhaite mettre en place un cadre de référence en matière de consultation publique pendant la période de ce plan d'action. Par l'entremise de ces lignes directrices, il sera possible de cristalliser et bonifier la participation aux processus de consultation.

C'est donc avec l'intention claire de participer activement à ce chantier essentiel de modernisation de l'administration publique qu'a été préparé ce plan d'action de développement durable qui sera mis en application de 2015 à 2020.

Le directeur à l'environnement,


Maxime Veillette, chimiste

Stratégie gouvernementale
de développement
durable

2015
» 20





ORIENTATIONS RETENUES DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE



Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique



Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable



Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité



Améliorer par la prévention la santé de la population



Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités



Soutenir la mobilité durable



Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique



OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Établir une gestion du territoire durable
et respectueuse de la biodiversité

INDICATEUR

Superficie du territoire
mis en conservation

CIBLE

200 hectares au 31 mars 2020

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1.3 Favoriser l'adoption d'approches
de participation publique lors
de l'établissement et de la mise
en œuvre de politiques et
de mesures gouvernementales

**3.2 Conserver et mettre en valeur
la biodiversité, les écosystèmes
et les services écologiques
en améliorant les interventions
et les pratiques de la société**

6.1 Favoriser la mise en œuvre de
bonnes pratiques d'aménagement
du territoire

6.3 Soutenir la participation publique
dans le développement
des collectivités



Cette action permet de répondre
aux trois enjeux identifiés dans
les Orientations gouvernementales
en matière de diversité biologiques.

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONSERVATION DU TERRITOIRE

La mise en valeur et la conservation des milieux naturels sont ressorties comme une priorité au cours des dernières décennies au Québec. Bien que, dans plusieurs cas, ce principe puisse entrer en confrontation avec le besoin de développement industriel de certaines régions, la Société souhaite établir un équilibre dans le développement de son territoire.

L'outil privilégié par la Société pour assurer ce développement durable est la mise en œuvre d'un plan de développement et de conservation du territoire. Les résultats visés par ce plan sont :

- La conservation des milieux naturels de fort intérêt biologique pour assurer leurs fonctions écologiques à long terme;
- L'aménagement de milieux naturels pour améliorer leur valeur écologique et rendre possible la création d'habitats ou de corridors fauniques;
- L'utilisation de ces actions comme une banque de compensation pour la perte de milieux engendrée par de nouveaux projets industriels;
- Prévoir un développement concerté du territoire par la consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du plan.

Le plan de développement pourra ainsi assurer une planification plus harmonieuse du territoire pour maximiser l'impact potentiel des terrains mis en conservation et des aménagements réalisés et diminuer l'impact de la perte occasionnée par des projets. Il permettra également d'améliorer l'efficacité du développement de projets en accélérant l'émission d'autorisations environnementales.

ACTION

2



ÉTABLIR UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE DES PROJETS INDUSTRIELS

L'acceptabilité sociale des projets industriels est l'un des plus importants facteurs de succès pour la concrétisation des investissements à Bécancour. Bien qu'un processus d'information bien établi soit un aspect critique pour obtenir l'appui des citoyens, c'est la consultation de la population qui peut éventuellement rendre un projet acceptable. Dans le passé, la consultation du public a permis d'arriver à un consensus sur plusieurs projets à Bécancour. L'information récoltée a mené à la modification des plans et équipements prévus afin de prendre en compte les préoccupations des parties prenantes locales.

Afin de permettre une consultation efficace, il est essentiel de s'assurer de la participation de l'ensemble des parties prenantes à un tel processus. La Société souhaite par conséquent établir un cadre de référence pour la consultation publique de projets industriels.

Ce document, sous forme de lignes directrices facultatives, viserait à uniformiser les modalités de consultation en amont du processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mais également pour le suivi du projet suite à la décision gouvernementale. Il pourrait notamment décrire la forme que prendrait un comité de suivi environnemental en période de construction ou d'exploitation.

La transparence et la constance du processus de consultation pourront ainsi favoriser une participation optimale et des échanges efficaces et constructifs.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser le succès des investissements
par la consultation des parties prenantes

INDICATEUR

Cadre de référence distribué
aux investisseurs potentiels

CIBLE

31 mars 2017

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

**1.3 Favoriser l'adoption
d'approches de participation
publique lors de l'établissement
et de la mise en œuvre
de politiques et de
mesures gouvernementales**

**2.1 Appuyer le développement
de pratiques et de modèles d'affaires
verts et responsables**

**6.3 Soutenir la participation publique
dans le développement
des collectivités**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Intégrer les principes
de développement durable
à la prise de décisions

INDICATEUR

Mise en application d'une liste
de critères et une procédure pour
la prise en compte des principes

CIBLE

31 mars 2016

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

- 1.1 Renforcer les pratiques
de gestion écoresponsables
dans l'administration publique
- 1.2 Renforcer la prise en compte
des principes de
développement durable
par les ministères
et organismes publics

ACTION



ÉTUDIER SYSTÉMATIQUEMENT LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES PROJETS D'UNE AMPLEUR OU D'UN IMPACT SIGNIFICATIF

La Société souhaite que la prise en compte des principes de développement durable devienne un fil conducteur des activités quotidiennes entourant la gestion du parc industriel et portuaire.

Afin d'en favoriser l'implantation comme culture organisationnelle dans l'ensemble des prises de décision, il a été décidé de mettre en place un processus systématique pour la prise en compte des principes du développement durable. Cette nouvelle méthode forcera l'étude, par un comité de direction, de chacun des projets individuels qui seront prédéterminés.

Les projets visés seront déterminés par une liste de critères en fonction des impacts sociaux, environnementaux ou économiques. Les critères pourraient notamment inclure :

- Un seuil budgétaire;
- La modification d'un milieu naturel ou d'un habitat faunique;
- L'impact lumineux ou sonore au port;
- Une modification significative aux émissions de gaz à effet de serre.

La procédure sera adaptée des plus récents outils et guides pour la prise en compte des principes de développement durable en tenant compte du contexte organisationnel de la Société.

ACTION



ÉTABLIR UNE STRATÉGIE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE QUALITÉ DE L'AIR

Depuis 1995, la Société opère, avec ses partenaires, une station de mesure de la qualité de l'air à proximité de la limite ouest de son territoire d'activités. Entretemps et suivant leur implantation, plusieurs usines ont fait l'installation de stations de mesures propres aux paramètres critiques de leur activité industrielle.

Souhaitant continuer de s'assurer de la sécurité et du bien-être de la population et suivant les nouveaux défis législatifs apportés par le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RLRQ, c. Q-2, r. 4.1) en 2011, il apparaît maintenant essentiel de regrouper les efforts des industries et de la Société pour assurer un suivi fiable et efficace de la qualité de l'air.

Il est donc indispensable de remettre en question la pertinence et la localisation de certains équipements et entreprendre la mise en place d'un réseau commun et certifié de mesure. C'est ce réseau de mesure qui permettra d'assurer un développement responsable et durable de nouvelles activités industrielles. La collaboration des ministères et entreprises impliquées est un prérequis essentiel à la réussite de ce projet.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer une gestion efficace
et sécuritaire de la qualité de l'air

INDICATEUR

Nombre d'équipements
de mesure installés

CIBLE

2 équipements au 31 mars 2020

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

2.1 Appuyer le développement
de pratiques et de
modèles d'affaires verts
et responsables

**5.2 Agir pour que les milieux
de vie soient plus sains
et sécuritaires**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Améliorer le bilan environnemental
des activités portuaires

INDICATEUR

Mise en vigueur de la politique
environnementale

CIBLE

31 mars 2018

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

**2.1 Appuyer le développement
de pratiques et de modèles
d'affaires verts et responsables**

**5.2 Agir pour que les milieux de vie
soient plus sains et sécuritaires**



ADOPTER UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS PORTUAIRES

Dans un souci du respect de l'environnement et dans l'objectif de servir de modèle, la Société souhaite implanter des mesures environnementales obligatoires pour les armateurs et les entreprises d'arrimage. Ces mesures, qui seront incluses aux contrats signés avec la Société, toucheront l'ensemble des risques environnementaux du transbordement et de l'entreposage au port de Bécancour.

Dans le but de mesurer sa performance, de certifier ses efforts et d'obtenir tous les outils nécessaires à la mise en place de ces mesures de protection, la Société est maintenant un participant de l'Alliance verte. Ce programme, regroupant de nombreux acteurs du monde maritime en Amérique du Nord, vise l'amélioration continue des méthodes par une certification environnementale volontaire.

Il est également prévu d'accompagner les entreprises privées qui sont partenaires et mandataires dans une transition vers des activités ayant moins d'impacts environnementaux. Par ses efforts, la Société souhaite ainsi devenir un leader dans la gestion environnementale des opérations réalisées au port de Bécancour et procéder à une amélioration continue des méthodes de travail.



Agenda 21

Cette action s'inscrit avec l'Agenda 21C en appuyant l'atteinte de son cinquième objectif, qui vise notamment à favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle.

ACTION

6



SOUTENIR DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS LOCAUX

L'Agenda 21 de la culture vise à intégrer la dimension culturelle aux trois sphères du développement durable. Bien que la Société soit d'abord une entité de développement économique, il est essentiel qu'elle participe au maintien et à la croissance d'événements culturels locaux. La Société souhaite démontrer son engagement à participer activement au développement des collectivités voisines du parc industriel en fournissant une aide financière à des événements culturels locaux ou régionaux.

Les axes de développement culturel prioritaires par la Société concernent les événements ciblant les citoyens directement visés par les impacts socioéconomiques et environnementaux du parc industriel.

La Société réalisant de nombreuses actions pour la valorisation économique et environnementale du fleuve Saint-Laurent, elle souhaite préconiser des événements culturels qui permettent l'amélioration de l'accès des citoyens au fleuve, afin d'en assurer le développement socioculturel.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la vie culturelle régionale et l'accès au fleuve Saint-Laurent

INDICATEUR

Nombre d'événements auxquels la Société a participé financièrement

CIBLE

2 événements annuellement de 2016 à 2020

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Poursuivre l'intégration
de la gestion écoresponsable

INDICATEUR

Émissions de gaz à effet de serre
de la flotte de véhicules léger

CIBLE

Réduction de 15 %
par rapport à 2009-2010

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

7.2 Appuyer l'électrification
des transports et améliorer
l'efficacité énergétique de ce secteur
pour développer l'économie
et réduire les émissions de GES

ACTION



DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS

Les activités quotidiennes de la Société entraînent l'utilisation fréquente de véhicules légers pour les travaux publics et la surveillance du territoire. La société envisage de remplacer le 2/3 de ses voitures par des véhicules électriques.

Bien qu'une partie importante des déplacements par véhicules légers nécessitent l'utilisation de camionnettes pour le transport des outils et équipements, la Société s'assurera d'inclure les émissions de gaz à effet de serre en premier plan des critères de sélection lors du remplacement de ces véhicules, pour lesquels aucune alternative électrique n'est encore disponible.

Des réductions de 15% des émissions de gaz à effet de serre liées aux véhicules légers sont prévues par rapport à l'évaluation de 2009-2010 réalisée par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques.

ACTION



AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE BILAN CARBONE DES INFRASTRUCTURES

Dans le cadre de ses premiers plans d'action en développement durable, la Société a entrepris d'améliorer le bilan énergétique de ses infrastructures. L'intégration de ce principe se poursuivra dans le présent plan d'action par deux gestes principaux.

Les lampadaires de rue du territoire d'activités de la Société seront tous remplacés par des équipements écoénergétiques aux DEL, ce qui permettra, à terme, d'économiser plus de 30 % d'énergie pour son éclairage. À ce jour, près du tiers des lampadaires ont été remplacés. Leur remplacement sera accéléré et terminé entre 2015 et 2020.

L'autre aspect critique pour améliorer le bilan carbone des infrastructures appartenant à la Société est d'assurer le remplacement de tous les équipements de chauffage au mazout des bâtiments par des équipements fonctionnant à l'électricité. Cette mesure permettra d'atteindre la cible de zéro émission pour le chauffage des bâtiments.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Poursuivre l'intégration de la gestion écoresponsable

INDICATEUR 1

Proportion des lampadaires de rue remplacés par des équipements écoénergétiques aux DEL

CIBLE 1

100 % des lampadaires de rue remplacés au 31 mars 2020

INDICATEUR 2

Émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage des bâtiments

CIBLE 2

Zéro émission au 31 mars 2020

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
- 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique
- 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Poursuivre l'intégration
de la gestion écoresponsable

INDICATEUR

Nombre de salles de réunions munies
d'écrans permettant des réunions
sans papier et des visioconférences

CIBLE

3 salles d'ici le 31 mars 2017

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION



AUGMENTER L'ACCESSIBILITÉ À LA VISIOCONFÉRENCE ET FAVORISER LA TENUE DE RÉUNIONS SANS PAPIER

Dans un objectif de gestion écoresponsable, la Société a déjà implanté l'utilisation de méthodes permettant de réduire l'impact environnemental de ses rencontres. C'est ainsi que, progressivement, l'utilisation de verres jetables et de bouteilles d'eau a été éliminée dans plus de 90 % des réunions organisées par la Société. Des tasses, verres et pichets d'eau réutilisables peuvent également être utilisés les entreprises et organismes utilisant les salles de réunions à leur disposition au siège social.

Dans le but de poursuivre les efforts entrepris, la Société souhaite réduire les déplacements induits par des rencontres ayant lieu à son siège social en favorisant la tenue de réunions par visioconférence et par téléphone. Il est donc prévu d'avoir, à terme, trois salles de rencontres équipées de tous les équipements nécessaires à la tenue de réunions à distance pour l'équipe de la Société. Les salles seront également mises à la disposition des ministères et des organismes de la région.

Ces salles favoriseront également la tenue de rencontres sans papier, notamment en rendant possible la lecture de cartes et dessins lors de la gestion courante du territoire et des infrastructures.

ACTION

10



POURSUIVRE LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DU PAPIER DANS LES OPÉRATIONS COURANTES

Afin de poursuivre l'intégration de la gestion écoresponsable, la Société mettra en œuvre de nouvelles méthodes pour réduire l'utilisation de papier dans ses opérations courantes.

Un nouveau système de gestion numérique de la facturation et des transferts bancaires sera mis en opération. Ce nouveau système permettra de réduire de façon importante la quantité de papier utilisé et réduira les gaz à effet de serre émis par le transfert postal de factures et de chèques.

La direction des services techniques fournira également des efforts de réduction en utilisant les versions numériques des plans d'infrastructures de la Société. En plus de permettre une conservation plus fiable dans le temps que le papier, la numérisation de ces plans permettra de les utiliser dans des logiciels de dessin assisté par ordinateur pour tous les travaux futurs. Combiné à l'action 9, la numérisation permettra également de faciliter la tenue de réunion sans papier pour cette direction.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Poursuivre l'intégration
de la gestion écoresponsable

INDICATEUR

Numérisation des plans
des infrastructures de la Société

CIBLE 1

31 mars 2016

INDICATEUR 2

Implantation de la facturation
et du transfert bancaire électroniques

CIBLE 2

31 mars 2017

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

**1.1 Renforcer les pratiques
de gestion écoresponsables
dans l'administration publique**



TABLEAU SYNOPTIQUE

Plan d'action de développement durable

OBJECTIFS

ACTIONS

INDICATEURS

CIBLES

ORIENTATION 1 RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	7. Diminuer l'impact environnemental de la flotte de véhicules légers	Émissions de gaz à effet de serre de la flotte de véhicules légers	Réduction de 15 % par rapport à 2009-2010
	8. Améliorer l'efficacité énergétique et le bilan carbone des infrastructures	Proportion des lampadaires de rue remplacés par des équipements écoénergétiques aux DEL	100 % des lampadaires de rues au 31 mars 2020
		Émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage des bâtiments	Zéro émission au 31 mars 2020
	9. Augmenter l'accessibilité à la visioconférence et favoriser la tenue de réunions sans papier	Nombre de salles de réunions munies d'écrans permettant des réunions sans papier et des visioconférences	3 salles au 31 mars 2017
	10. Poursuivre la réduction de l'utilisation du papier dans les opérations courantes	Numérisation des plans des infrastructures de la Société	31 mars 2020
		Implantation de la facturation et du transfert bancaire électroniques	31 mars 2017
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable	3. Étudier systématiquement la prise en compte des principes de développement durable pour les projets d'une ampleur ou d'un impact significatifs	Mise en application d'une liste de critères et une procédure pour la prise en compte des principes de développement durable	31 mars 2016
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales	2. Établir un cadre de référence pour la consultation publique des projets industriels	Distribution d'un cadre de référence aux investisseurs potentiels	31 mars 2017
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	6. Soutenir des événements culturels locaux	Nombre d'événements auxquels la Société a participé financièrement	2 événements annuellement à partir de 2016

ORIENTATION 2 DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE : VERTE ET RESPONSABLE

2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	5. Adopter une politique environnementale pour la gestion des opérations portuaires	Mise en vigueur de la politique environnementale	31 mars 2018
--	---	--	--------------

ORIENTATION 3 GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société.	1. Mettre en œuvre un plan de développement et de conservation du territoire	Superficie du territoire mis en conservation	200 hectares au 31 mars 2020
--	--	--	------------------------------

ORIENTATION 5 AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	4. Établir une stratégie de gestion des équipements de mesure de qualité de l'air	Nombre d'équipements de mesure installés	2 équipements au 31 mars 2020
--	---	--	-------------------------------



OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE NON RETENUS

Objectifs non retenus en raison de leur éloignement avec la mission et le mandat de la Société

- 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie
- 2.4 Développer et mettre en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables
- 3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée
- 4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables
- 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
- 4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
- 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
- 6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
- 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
- 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

Objectifs non retenus en raison des priorités d'intervention et des orientations stratégiques de la Société

- 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
- 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
- 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

Objectifs retenus mais associés à d'autres actions ou d'autres plans de la Société

- 2.2 Appuyer le développement de filières vertes et de biens et de services écoresponsables produits au Québec
- 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
- 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
- 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES
- 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique
- 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

Stratégie gouvernementale
de développement
durable

2015
» 20

**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

spipb.com

1000, boulevard Arthur-Sicard, Bécancour (Québec) G9H 2Z8
Téléphone : 819 294-6656 | Télécopieur : 819 294-9020
Courriel : spipb@spipb.com

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2015
Version imprimée : ISBN 978-2-550-74503-7
Version PDF : ISBN 978-2-550-74546-4

